

FILIOIUM: déplacement d'accent ou synérèse?

PAR

POVL SKÅRUP

En latin classique, dans les mots du type *filiolum*, *mulierem*, les deux voyelles en hiatus appartiennent à deux syllabes différentes, dont la première, antépénultième du mot, porte l'accent principal du mot, la pénultième étant brève: *fī-¹li-ō-lum*, *mu-¹li-ē-rem*. Les langues romanes présupposent des formes où les deux voyelles appartiennent à une même syllabe pénultième, accentuée et longue: *fī-¹līq̄-lu(m)*, *mu-¹līq̄-re(m)*. A première vue, il semble donc qu'il se soit produit trois changements entre le latin et le préroman: un déplacement de l'accent, un allongement de la voyelle de la pénultième et une synérèse. Notre discussion portera sur la description de ces faits.

Il est vrai que la linguistique «ne peut plus se contenter d'une simple description des changements, elle doit tâcher de les expliquer»¹. Mais il serait oiseux de tâcher d'expliquer des changements mal décrits. Il y a encore en linguistique diachronique descriptive bien des changements qui doivent être mieux décrits avant d'être expliqués, c'est-à-dire avant d'être mis en rapport avec d'autres faits selon des lois descriptives plus générales. L'un de ces changements est celui qui a lieu dans les mots du type *filiolum*, *mulierem*.

Voici quelques exemples avec *iō* ou *eō*: *filiolum*, *capreolum*, *araneolam/um*, **lusciniolum*, **aiolum*, *gladiolum*, *modiolum*, *linteolum*, *Puteoli*, – et avec *iē*: *mulierem*, *parietem*, *arietem*, *abietem*.

Pour la plupart, les grammaires historiques rangent le changement qui s'est produit dans ces mots avec le déplacement d'accent d'autres mots tels que *'tenēbras* > *te¹nēbras*, *'recīpit* > *re¹cīpit*, et non avec la synérèse d'autres mots tels que *'fī-li-a(m)* > *'fī-līa(m)* ou *di-¹ur-nu(m)* > *'dīur-nu(m)*; il arrive même qu'on ne mentionne pas la synérèse de *filiolum*.

Avant de reformuler notre problème, nous trouvons utile d'insister sur la distinction entre *accent* et *sommet syllabique*. Nous disons que l'accent principal d'un mot se trouve sur une des syllabes de ce mot, et que l'accent d'une syllabe est fort ou faible, mais que le sommet d'une

1: Knud Togeby dans *Romance Philology*, XVIII, 1965, p. 325.

syllabe se trouve sur un des phonèmes de cette syllabe. Nous ne disons donc pas que l'accent principal d'un mot se trouve sur une voyelle.

Il semble peu probable que la voyelle de la pénultième des mots étudiés ici se soit allongée avant de devenir le sommet de la syllabe tonique: une étape *fi-'li-ō-lu(m)* serait invraisemblable, et en effet personne ne la suppose. Dans les mots en question, le changement principal n'est donc pas l'allongement de la voyelle, mais le déplacement d'accent ou la synérèse. Il nous faut donc choisir entre deux descriptions:

- (I) L'accent principal du mot passe de la syllabe *li* à la syllabe *o*, après quoi il y a synérèse des deux syllabes, le sommet de la nouvelle syllabe *lio* se trouvant sur la voyelle *o*. La nouvelle syllabe garde l'accent principal du mot, qui avant la synérèse (mais après le déplacement d'accent) se trouvait sur l'une de ses composantes, *o*. Cette voyelle, devenue sommet de la syllabe tonique, s'allonge (cela a pu avoir lieu avant ou après la synérèse ou en même temps que celle-ci).

C'est là en principe la description courante. Selon elle, il est possible, mais non nécessaire, de supposer à un moment donné l'existence d'une étape intermédiaire, *fi-li-'o-lu(m)*, avec déplacement de l'accent, mais sans synérèse.

- (II) Il y a synérèse des deux syllabes *li* et *o*, le sommet de la nouvelle syllabe *lio* étant sur *o*, qui est la voyelle la plus ouverte. La nouvelle syllabe garde l'accent principal du mot, qui avant la synérèse se trouvait sur l'une de ses composantes, *li*. La voyelle *o*, qui est désormais le sommet de la syllabe tonique, s'allonge.

Cette description exclut la possibilité de l'étape *fi-li-'o-lu(m)*, et n'implique pas l'existence de l'étape intermédiaire *fi-'liq-lu(m)* avec synérèse et sommet de la nouvelle syllabe sur *i*.

Si on a des raisons de supposer l'existence de formes intermédiaires *fi-li-'o-lu(m)*, *mu-li-'e-re(m)*, sans synérèse, mais avec déplacement de l'accent, il est évident qu'il faut choisir la première des deux descriptions. La versification n'exige pas une telle supposition². Certains hexamètres de la fin de l'Antiquité donnent des exemples de mots du type que nous étudions avec la pénultième longue, mais on peut les lire avec synérèse et avec la syllabe précédente longue par position, si elle ne l'est déjà par

2: Voir Dag Norberg, *Introduction à l'étude de la versification latine médiévale*, Acta Universitatis Stockholmiensis, Studia Latina Stockholmiensia V, Stockholm, 1958, pp. 10 ss.

nature: ... *filiōli magistro* (Commodien, Instr. 2.26.6), ... *eadem muliēre creatus* (Dracontius, Satisf. 161)³. Les exemples médiévaux avec pénultième longue ou tonique, mais avec diérèse, sont trop tardifs pour prouver l'existence de ces formes dans la langue parlée des premiers siècles de notre ère. Et, de même, le précepte bien connu d'un grammairien anonyme («mulierem in antepenultimo nemo debet acuere, sed in penultimo potius») ne suffit pas non plus à prouver l'existence de *mu-li-'e-rem* sans synérèse, mais avec l'accent principal sur la pénultième. Or, si on ne peut prouver l'existence de cette étape intermédiaire, aucune des deux descriptions n'est contredite par les faits, si bien qu'il faut choisir la plus simple.

Indépendamment de la solution que l'on préférera, il faut établir les quatre lois suivantes:

- (1) Pendant toute l'époque latine, le sommet d'une syllabe à deux voyelles dont la première est *i* se trouve sur l'autre voyelle, plus ouverte, par exemple: *īam, adiūyūō, iūyūenis*.
- (2) A l'époque du changement qui nous occupe, la loi classique selon laquelle la pénultième brève d'un mot polysyllabique rejette l'accent principal du mot sur la syllabe précédente a cessé de s'appliquer.⁴

3: M. Norberg (op. cit., p. 11) cite aussi un exemple *ariētem* chez Stace (Théb. 2.492). Or à cet endroit on lit: *ceu castra subire | apparet aut celsum crebris arietibus urbis | inclinare latus* (l'édition de la Loeb Classical Library suit la correction d'Unger: *crebri arietis icibus urbis*). L'exemple montre donc, et seulement à condition de ne pas être corrigé, l'allongement d'une syllabe déjà tonique, selon la loi (3) ci-dessous.

4: L'autre partie de la «loi des trois syllabes» dit que la pénultième longue d'un mot polysyllabique porte l'accent principal du mot. Elle n'a pas forcément cessé de s'appliquer en même temps que la première partie de la loi, citée ci-dessus. Elle s'appliquait encore au moment du déplacement d'accent du type ¹*tenēbras* > *te'nebras*, qu'il faut décrire comme une extension de la loi de la longueur des syllabes: désormais une syllabe dont la voyelle brève est suivie de deux consonnes est également longue quand les deux consonnes sont occlusive + *r* (mais la voyelle est traitée comme les voyelles suivies d'une seule consonne). Cette partie de la loi des trois syllabes a cessé de s'appliquer antérieurement aux emprunts tels que ¹*encaustum* (> fr. *encre*), ¹*Tarentum* (> it. ¹*Taranto* ou *Ta'ranto*), ¹*Tricasses* (> fr. *Troyes*) (voir V. Väänänen, *Introduction au latin vulgaire*, Paris, 1963, § 47). Elle s'appliquait peut-être encore à l'époque du changement des noms des dizaines, car il n'est pas nécessaire de supposer une étape ¹*uiginti*, ¹*triginta. qua'draginta*, etc.: *uiginti* et *triginta* n'ont probablement eu l'accent sur la première syllabe – et *quadraginta, quinquaginta*, etc., sur la deuxième – que depuis la synérèse qui a suivi la chute du -g-. c'est-à-dire depuis que l'ancienne syllabe tonique est devenue une partie de la première syllabe, et il n'y a donc pas eu de déplacement d'accent: *ui'ginti* > *ui'inti* > ¹*vinti, quadra'ginta* > *quadra'inta*

Sinon, l'accent principal de *fi-¹li-^olu(m)* ne pourrait pas passer sur *ō*, et après une synérèse non précédée d'un déplacement de l'accent, celui-ci passerait sur la première syllabe: *'fi-līō-lu(m)*⁵. De même, la loi classique a dû cesser de s'appliquer avant le déplacement d'accent qui a eu lieu dans quelques verbes composés, par exemple *'re-cī-pit* > *re-¹cī-pit* (> fr. *reçoit*). Cela n'implique pas nécessairement l'existence à un moment donné de mots polysyllabiques à pénultième brève et tonique. Sauf si les changements de *filiolum* et de *recipit* se sont produits avant la loi suivante:

- (3) Une voyelle brève qui est suivie d'une seule consonne ou d'occlusive + *r*, et qui se trouve en syllabe tonique, s'allonge tout en gardant sa qualité (ce qui aboutit aux syncrétismes que l'on sait).

Cette loi s'applique aux mots d'une et de deux syllabes et aux mots polysyllabiques du type que nous étudions et des types *recipit* et *tenebras* après déplacement de leur accent. Si cette loi est postérieure à la précédente (2), ni la place de l'accent ni la quantité vocalique n'ont été entièrement automatiques au cours de la période qui a séparé l'entrée en application des deux lois. Mais si la loi (3) est contemporaine de la loi (2), ou antérieure, l'ancien état de langue, où la quantité de la pénultième commandait la place de l'accent, a été remplacé par un état où l'accent (avec les groupes consonantiques) commande la quantité des voyelles, ceci dès l'entrée en application de la loi (2), et le latin a gardé sans interruption l'ancienne loi selon laquelle la pénultième d'un mot polysyllabique n'est jamais à la fois brève et tonique. – Si la loi (3) de l'allongement des voyelles toniques précède la synérèse de la loi suivante (4) et le prétendu déplacement d'accent de la loi (5), la pénultième des mots que nous étudions s'est allongée dès le moment où elle est devenue tonique. Si elle leur est postérieure (et dans ce cas elle est également postérieure à la loi (2)), les mots en question ont passé par une étape où la pénultième est brève et tonique: *fi-¹līō-lu(m)*⁶, précédée peut-être de *fi-li-¹ō-lu(m)*. –

> *qua¹draīnta* > *qua¹dranta*. L'avertissement bien connu de Consentius contre *¹trīginta* peut aussi bien faire allusion à la prononciation *¹trinta* (ou à une contamination entre celle-ci et la forme classique) qu'à une étape intermédiaire entre la forme classique *tri¹ginta* et la forme nouvelle *¹trinta*.

5: Un exemple en est *abīēte* chez Virgile (Aen. 2.16) s'il représente un état de langue antérieur à la loi (2), ce que nous ne savons pas; dans ce cas son accent principal est sur l'antépénultième, c'est-à-dire sur la première syllabe, qui d'ailleurs est longue par position. Voir aussi la note suivante.

6: Cette étape est représentée par l'exemple *abīēte* chez Virgile, cité dans la note précédente, s'il est postérieur à la loi (2), ce que nous ne savons pas. – Dans

Nous laisserons sans réponse toutes ces questions de chronologie relative: elles sont sans importance pour notre argumentation.

La quatrième loi qu'il convient d'établir indépendamment de la description du type *filiolum* que l'on choisira décrit la synérèse des types *filia(m)*, *filiu(m)*, *uīnea(m)*, *malleu(m)* et *aliēnu(m)*, *diurnu(m)*; elle ne s'applique qu'aux mots de plus de deux syllabes (d'autres lois concernent les mots de deux syllabes comme *dies*, *uia*, *meus*):

- (4) Au début de notre ère, il y a synérèse de deux syllabes lorsque la première se termine par *i* ou *e* et que la deuxième commence par une voyelle; *i* et *e* se confondent en *i*, et, conformément à la loi (1) ci-dessus, le sommet de la nouvelle syllabe est sur l'autre voyelle.

Si l'on accepte la première des deux descriptions possibles du processus $fī^{-1}li-ǫ-lu(m) > fī^{-1}li\bar{q}-lu(m)$, on établit une nouvelle loi:

- (5) Dans les mots proparoxytons dont la syllabe tonique se termine par *i* ou *e*, et où la syllabe suivante commence par une voyelle, l'accent passe de l'antépénultième à la pénultième au début de notre ère.

Après quoi, les mots sont prêts à subir l'allongement vocalique de la loi (3) et la synérèse de la loi (4).

Si, au contraire, on choisit l'autre description, selon laquelle il ne s'agit pas d'un déplacement d'accent, il n'est plus nécessaire de formuler de nouvelle loi: il suffit d'appliquer les quatre premières lois à $fī^{-1}li-ǫ-lu(m)$ pour en dériver $fī^{-1}li\bar{q}-lu(m)$. L'accent principal du mot tombe sur la nouvelle syllabe *lio*, qui contient les phonèmes qui ont formé l'ancienne syllabe tonique *li*; cela suppose que la loi (2) précède la loi (4), ce que rien ne vient contredire. Le fait que le sommet de cette syllabe se trouve sur *o* est déjà impliqué dans la loi (1). Il n'y a pas lieu de penser que les synérèses de *filiolum*, d'*aliēnum* et de *filiu(m)* ne soient pas contemporaines, et la même loi (4) peut donc impliquer la synérèse de *filiolum* aussi bien que celle d'*aliēnum* et de *filiu(m)*.⁷

⁷ L'exemple *PVTEÓLIS* d'une inscription, la longueur de la voyelle n'est pas indiquée.

7: Après la synérèse de *filiolum*, *mulierem*, *aliēnum*, *diurnum*, *filiam*, *uīneam*, il se produit un autre changement dans certains des mots en *ie*: en syllabe tonique, après d'autres consonnes que *l*, les trois unités *iē*, *iĕ* et *ē* s'identifient en *ē*, par exemple: *pariĕtem* > *parĕtem*, *quiĕtum* > *quĕtum*, comme (*h*)*abĕtis*. Cette loi ne s'applique pas aux syllabes à accent faible, comme dans *facĕs*, *parĕs* (Meyer-

La première description comporte donc une loi de plus que la deuxième, la loi (5) ci-dessus, et il est difficile de trouver la cause de ce changement, si ce n'est justement la synérèse, que toutefois il précède, selon la première description. Ce sont là deux arguments contre cette première description, et il ne semble pas y avoir d'arguments en sa faveur. Nous en concluons donc qu'il faut lui préférer la deuxième description, et qu'il faut voir dans le cas de *filiolum* une synérèse et non un déplacement d'accent.⁸

La synérèse ne s'accompagne pas d'un déplacement d'accent: avant la synérèse l'accent principal est sur la syllabe *li*, et après, sur *lio*, ce qu'on ne peut pas appeler un déplacement. Si l'on a pourtant parlé d'un déplacement d'accent, c'est qu'on a désigné par le terme *accent*, non ce qui caractérise une syllabe, mais ce qui caractérise le sommet de la syllabe tonique d'un mot. Selon cette terminologie, moins heureuse à notre avis, l'«accent» se déplace en effet de *i* sur *o*. Même si l'on s'exprime ainsi, il est plus simple de décrire ce «déplacement d'accent» comme un effet de la loi (1) ci-dessus, qui s'applique après la synérèse, plutôt que d'établir la nouvelle loi (5), et la synérèse reste donc le changement primaire. Indépendamment de ce problème de terminologie, le cas de *filiolum* est parallèle à ceux d'*aliēnum*, *diurnum*, et de *filiam*, *uīneam*, non à ceux de *tenebras* et de *recipit*.

Povl Skårup

TÓRSHAVN

Lübke, *Einf.*², § 91). Et elle n'est pas valable non plus après *l*, p. ex.: *muljērem*, *aliēnum* (il n'est pas nécessaire de recourir à une influence d'*alium* pour expliquer les descendants sardes et ibéroromans d'*alienum*). – Une loi parallèle ne s'applique pas pour les mots du type *io* (mais pour *uo*: *duodecim* > *dōdece*, et peut-être pour *ea*: *Neapoli(m)* > *Napoli*).

8: De même, dans l'ancien français *re-^li-ne* > ^l*rejne* et *ma-^lis-tre* > ^l*majs-tre*, et dans l'espagnol *re-^li-na* > ^l*reĭ-na* et *de-us* > ^l*djos*, il ne s'agit pas d'un déplacement d'accent, mais d'une synérèse, qui aboutit à une nouvelle syllabe dont le sommet se trouve sur la voyelle la plus ouverte.